

Rapport de jury

---

# Concours de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale Session 2022

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MINISTERE DE LA CULTURE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

---

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES DE CLASSE NORMALE**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne  
Session 2022

Rapport du jury

Par

Isabelle DUQUENNE

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)  
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)  
Présidente du jury

Philippe MARCEROU

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche  
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)  
Vice-Président du jury

**Septembre 2022**

## SOMMAIRE

<b>1. Le cadre général</b> .....	<b>4</b>
1.1. Les textes réglementaires.....	4
1.2. L'organisation administrative et le calendrier .....	6
1.3. Les principales données chiffrées .....	7
1.4. Les candidats .....	8
1.4.1. La répartition hommes/femmes.....	8
1.4.2. La répartition par année de naissance .....	9
1.4.3. La répartition par diplôme .....	12
1.4.4. La répartition par profession.....	13
1.4.5. La répartition par région.....	14
1.5. Le jury.....	15
<b>2. Les épreuves</b> .....	<b>16</b>
2.1. Statistiques générales .....	16
2.1.1. Concours externe.....	17
2.1.2. Concours interne.....	17
2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours .....	17
2.2.1. Le cas pratique .....	17
2.2.2. Les questions .....	20
2.3. L'épreuve d'admission.....	21
2.3.1. Concours externe.....	21
2.3.2. Concours interne.....	23
<b>Conclusion</b> .....	<b>28</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2022</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats</b> .....	<b>41</b>
<b>Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2022</b> .....	<b>42</b>

## 1. Le cadre général

Les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ont été organisés en 2021 suivant les modalités fixées en 2011 et 2012.

L'examen professionnalisé réservé pour l'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, dont les dispositions figuraient au chapitre III de l'arrêté du 11 juin 2013 et qui avait prolongé jusqu'en 2020, n'a pas été reconduit.

### 1.1. Les textes réglementaires

Le statut des bibliothécaires assistants spécialisés a été fixé par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011. Les missions des bibliothécaires assistants spécialisés sont décrites à l'article 3 dans les termes suivants : « *Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.* »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517&dateTexte&categorieLien=id>

Les dispositions relatives au recrutement des bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale sont précisées à l'article 5 du même décret :

- concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Quant aux modalités d'organisation, du programme et de la nature des épreuves du concours, elles sont consignées dans l'arrêté du 23 mai 2012 (JO du 14 juin 2012) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026021193&fastPos=2&fastReqId=281509836&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Les deux concours, externe et interne, comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

#### ▪ **Épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2)**

Une épreuve de 4 heures en deux parties :

- la première partie consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation, à partir d'un dossier de dix pages au maximum ;
- la seconde partie est constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte.

## ▪ **Épreuve orale d'admission (coefficient 3)**

### *Pour le concours externe*

Un entretien avec le jury, à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics, devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Préparation : 25 minutes

Epreuve : 25 minutes dont 10 au plus pour la présentation du texte, 15 au moins pour l'entretien.

Le jury dispose, pour la conduite de l'entretien, d'une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat.

### *Pour le concours interne*

Un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Epreuve : 25 minutes dont 5 au plus pour l'exposé.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (non noté). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics.

## ▪ **Le programme des épreuves**

### 1 – Administration :

- notions sur l'organisation de l'État et des collectivités territoriales ;
- notions sur les fonctions publiques : principes généraux, droits et obligations des fonctionnaires ;
- notions sur le fonctionnement des institutions européennes.

### 2 – Les documents :

- notions sur les différents types de documents (manuscrits, documents imprimés et graphiques ; ressources audiovisuelles et électroniques) ;
- notions sur la production et la diffusion des documents (édition, imprimerie, librairie, bibliothèques) ;

### 3 – Les différents types de bibliothèques et services documentaires :

- notions sur leurs missions et leur organisation ;
- l'offre de service des bibliothèques.

### 4 – Les publics des bibliothèques, leurs comportements et leurs attentes.

## 1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative des concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH-D5) à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'appui du Bureau des affaires générales (DGRH-D1).

Le jury de la session 2022 a été présidé par Isabelle Duquenne assistée par Philippe Marcerou en tant que vice-président, tous deux inspecteurs généraux à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent dans les centres académiques (métropole et outre-mer). En raison d'un cyclone en Nouvelle-Calédonie, l'épreuve écrite des concours externe et interne nationaux a été annulée la veille de l'épreuve pour toutes les académies. Le bureau des concours de la DGRH a multiplié les voies d'information pour prévenir les candidats. Les concours ont été reprogrammés par l'arrêté du 11 février 2022 qui a modifié une partie du calendrier. L'épreuve écrite a été reportée le 14 mars, la réunion d'admissibilité s'est tenue le 14 avril. En revanche, les épreuves orales d'admission se sont déroulées à Paris aux dates initialement prévues.

**Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2022**

	<b>Initial</b>	<b>Modifié</b>
Arrêtés d'ouverture des concours externe et interne	11 août 2021 (JO du 25 août 2021)	
Inscriptions aux concours	12 octobre - 10 novembre 2021	
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours	27 janvier 2022 (JO du 6 février 2022)	
Arrêté de nomination du jury	10 janvier 2022	
Epreuve écrite d'admissibilité	10 février 2022	14 mars 2022 (JO du 20 février 2022)
Réunion des membres du jury	24 février 2022	23 mars 2022
Réunion d'admissibilité	23 mars 2022	14 avril 2022
Etude des dossiers RAEP	27-28 avril 2021	
Epreuves orales d'admission	10 au 12 mai 2022	9 au 12 mai
Publication des résultats sur Publinet	12 mai 2022	

### 1.3. Les principales données chiffrées

Tableau 2 : Données chiffrées de la session 2022 (avec *rappel 2021*)

	<b>Concours externe 2022</b>	<b>Concours externe 2021</b>	<b>Concours interne 2022</b>	<b>Concours interne 2021</b>
Postes	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
Candidats inscrits	<b>1 572</b>	<b>1 839</b>	<b>440</b>	<b>491</b>
Candidats présents aux épreuves écrites	<b>629</b>	<b>749</b>	<b>279</b>	<b>276</b>
Candidats admissibles	<b>76</b>	<b>59</b>	<b>46</b>	<b>41</b>
Candidats présents aux épreuves orales	<b>73</b>	<b>55</b>	<b>45</b>	<b>40</b>
Candidats admis sur les listes principales	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
Candidats admis sur les listes complémentaires	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>12</b>

Le nombre de postes offerts aux concours en 2022 était en légère baisse par rapport à la session précédente : moins trois postes pour l'externe et moins deux postes pour l'interne.

En regard, le nombre des inscrits diminue encore pour le concours externe (moins 340 inscrits, soit une baisse de 14,5 %) comme pour le concours interne (moins 51 inscrits, soit une baisse 10 % par rapport à la session précédente).

Cependant, le nombre de candidats effectivement présents varie selon les concours. Entre les sessions 2021 et 2022, le taux de participation aux épreuves enregistre une légère variation à la baisse pour le concours externe avec un taux de présence de 40 % (41,33 en 2021). En revanche, il bondit à 63 % pour le concours interne (53,36 % en 2021).

Sur les dix dernières sessions, le taux de réussite (candidats admis/candidats présents en regard du nombre de postes ouverts) est de l'ordre de 1 à 2,4 %, pour le concours externe, de 3 à 6 % pour l'interne. Avec 42 candidats présents à l'épreuve écrite pour 1 poste à l'externe et 28 candidats pour l'interne, la session 2022 confirme que le concours de BIBAS demeure très sélectif.

Comme lors des précédentes sessions, le jury a établi des listes complémentaires pour chacun des deux concours. Au vu des résultats de la session 2022, 16 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire à l'externe et 19 à l'interne.

La réunion d'affectation des lauréats de la session 2022 a permis de constater que des candidats reçus en liste complémentaire avaient commencé à être appelés, dès le début de l'été, par l'administration pour pourvoir un poste vacant après épuisement de la liste principale.

**Tableau 3 : Taux de réussite 2013-2022 (candidats présents)**

Année du concours	Concours externe		Concours interne	
	Taux de réussite	Nombre de postes	Taux de réussite	Nombre de postes
2022	2,38 %	15	3,58 %	10
2021	2,40 %	18	4,35 %	12
2020	1,13 %	9	1,79 %	6
2019	1,32 %	11	2,86 %	9
2018	2.15 %	21	5.86 %	19
2017	2.26 %	24	6.14 %	23
2016	1.39 %	18	4.22%	17
2015	1.09 %	15	3.65 %	13
2014	2.32 %	24	5.52%	18
2013	1.88 %	20	4.73%	15

## 1.4. Les candidats

Le jury appelle l'attention des lecteurs du présent rapport sur le fait que, s'agissant d'un nombre aussi réduit de candidats, les constats statistiques sont peu signifiants.

### 1.4.1. La répartition hommes/femmes

**Tableau 4 : Répartition hommes/femmes – concours externe - session 2022**

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
HOMME	485	196	15	5
FEMME	1087	433	61	10
<b>TOTAUX</b>	<b>1572</b>	<b>629</b>	<b>76</b>	<b>15</b>

**Tableau 5 : Répartition hommes/femmes – concours interne - session 2022**

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
HOMME	138	97	15	4
FEMME	302	182	31	6
<b>TOTAUX</b>	<b>440</b>	<b>279</b>	<b>46</b>	<b>10</b>

Les femmes constituent la majorité des candidats et elles représentent :

- 69,1 % des candidats, 80,2 % des admissibles et 66,66 % des lauréats du concours externe (88,9 % en 2021) ;
- 68,6 % des candidats, 67,4 % des admissibles et 60 % des lauréats pour le concours interne (91,6 % en 2021).

#### 1.4.2. La répartition par année de naissance

Pour le concours externe, la fourchette des âges de la session 2022 allait de 24 à 55 ans. Les moins de 30 ans représentaient la majorité des admissibles (39 sur 76) et 9 admis sur les 15. Le candidat admis le plus âgé avait 45 ans (année de naissance 1977) et le plus jeune 24 ans (année de naissance 1998). L'âge moyen des admis est de 31,8 ans.

**Tableau 6 : Répartition par année de naissance (concours externe)**

Année de naissance	Nb. Admissibles	Nb. Présents aux épreuves	Nb. Admis
1967	1	1	0
1970	2	2	0
1971	1	1	0
1974	2	2	0
1976	1	1	0
1977	2	2	1
1978	1	1	0
1979	2	2	1
1980	1	1	0
1981	1	1	0
1982	2	2	0
1983	1	1	1
1984	2	2	0
1985	3	3	0
1986	1	1	0
1987	1	1	1
1988	7	7	2

1989	2	2	0
1990	3	3	0
1991	1	1	0
1992	7	7	3
1993	5	3	1
1994	8	8	1
1995	5	4	0
1996	10	10	1
1997	2	2	2
1998	2	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>73</b>	<b>15</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>33,4</b>	<b>33,6</b>	<b>31,8</b>

Pour le concours interne, trente ans séparaient le candidat le plus âgé, né en 1964, du plus jeune, né en 1994. La répartition par grandes tranches d'âge donne 22 admissibles et 5 admis de plus de 40 ans ; 4 admissibles et 5 admis de moins de 40 ans. Le candidat admis le plus âgé a 55 ans (année de naissance 1967) et le plus jeune 28 ans (année de naissance 1994). L'âge moyen des admis est de 39,4 ans.

**Tableau 7 : Répartition par année de naissance (concours interne)**

<b>Année de naissance</b>	<b>Nb. Admissibles</b>	<b>Nb. Présents aux épreuves</b>	<b>Nb. Admis</b>
1964	1	1	0
1966	1	1	0
1967	2	2	1
1968	1	1	1
1970	1	1	0
1971	3	3	0
1972	1	1	0
1973	1	1	0
1975	2	2	0
1976	1	1	0
1977	2	2	1
1978	4	4	2
1979	1	1	0
1982	1	1	0
1983	1	1	0
1984	3	2	0
1985	1	1	0
1986	2	2	0
1987	1	1	0
1988	4	4	1
1989	2	2	0
1991	2	2	1
1992	4	4	1
1993	2	2	1
1994	2	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>10</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>40,6</b>	<b>40,6</b>	<b>39,4</b>

### 1.4.3. La répartition par diplôme

Tableau 8 : Répartition par diplôme (concours externe)

Titre	Nb. Admissibles	Nb. Admis
MAITRISE	3	0
MASTER	45	9
DIPLOME CLASSE NIVEAU 7 (Bac + 5)	4	0
LICENCE	17	5
DIPLOME CLASSE NIVEAU 6 (Bac + 3)	3	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 5 (Bac + 2)	1	0
BAC GENERAL NIVEAU 4	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>15</b>

Les admis du concours externe sont titulaires d'un diplôme de niveau licence ou supérieur, à l'exception d'un candidat titulaire d'un bac général, ce qui correspond au diplôme minimal (niveau 4) pour se présenter à ce concours de catégorie B.

Tableau 9 : Répartition par diplôme (concours interne)

Titre	Nb. Admissibles	Nb. Admis
MAITRISE	7	2
MASTER	11	4
DIPLOME CLASSE NIVEAU 7 (Bac + 5)	1	0
LICENCE	14	4
DEUST	1	0
DEUG, BTS, DUT	6	0
BAC TECHNOLOGIQUE/PROFESSIONNEL	3	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 5 (Bac + 2)	2	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU 4 (niveau Bac)	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>10</b>

S'agissant du concours interne, tous les admis possèdent une licence ou un diplôme supérieur (maîtrise ou master).

#### 1.4.4. La répartition par profession

**Tableau 10 : Répartition par profession ou statut (concours externe)**

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Admis
ETUDIANT	6	2
PERSONNEL B.I.A.T.S.S	2	0
CONTRACTUEL DU MEN	2	0
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	13	4
AGENT FONCT.PUBL ETAT AUTRES MINISTERES	2	1
AGENT FONCT.PUBLIQUE TERRITORIALE	1	0
HORS FONC.PUBLIQUE/SANS EMPLOI	21	2
CONTRACTUEL BIBLIO AUTRE ADMIN	2	0
CONTRACTUEL ETABL PUBLIC MESR	3	1
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	2	0
CONTRACTUEL MESR	22	5
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>15</b>

**Tableau 11 : Répartition par profession ou statut (concours interne)**

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
AGENT FONCT.PUBLIQUE TERRITORIALE	1	1	1
PERSONNEL B.I.A.T.S.S	1	1	0
AG.FONCT.PUBLIQUE ETAT AUTRES MINISTERES	2	2	0
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	35	34	4
FONCT STAGIAIRE FONCTION PUBLIQUE	1	1	0
CONTRACTUEL ENSEIGNANT SUPERIEUR	6	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>10</b>

Comme lors des sessions précédentes, les magasiniers des bibliothèques obtiennent toujours de bons résultats, mais ils sont moins nombreux à être admis lors de la session 2022 : 4 admis contre 5 en 2021 pour le concours externe ; 4 admis contre 7 en 2021 pour le concours interne pour un nombre de postes offerts passé de 12 à 10.

### 1.4.5. La répartition par région

**Tableau 12 : Répartition par région (concours externe 2022)**

Académie	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
AIX-MARSEILLE	4	3	0
AMIENS	1	1	0
BORDEAUX	6	6	1
CORSE	1	1	0
DIJON	1	1	0
GRENOBLE	2	2	0
LILLE	3	3	2
LIMOGES	1	0	0
LYON	3	3	1
MONTPELLIER	3	3	0
NANCY-METZ	5	5	1
NICE	1	1	0
NORMNDIE CAEN	2	2	0
NORMANDIE ROUEN	4	4	0
POITIERS	2	2	0
REIMS	1	1	1
RENNES	2	2	0
STRASBOURG	3	3	0
TOULOUSE	2	1	0
ORLEANS-TOURS	2	2	0
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	27	27	9
	<b>76</b>	<b>73</b>	<b>15</b>

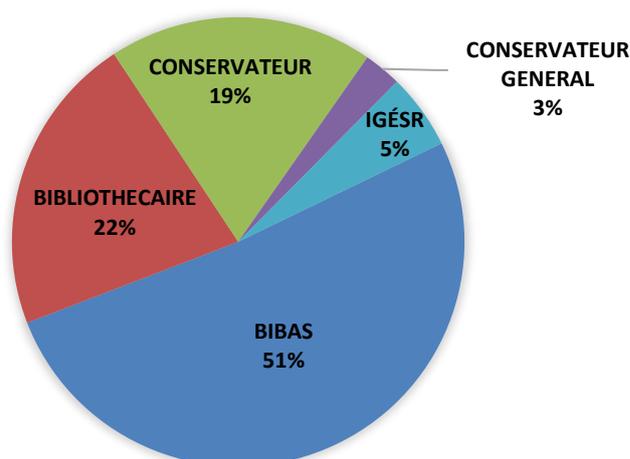
**Tableau 13 : Répartition par région (concours interne 2022)**

Académie	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
AIX-MARSEILLE	2	2	1
BESANCON	1	1	1
BORDEAUX	1	1	0
LILLE	1	1	0
LYON	4	4	0
NANCY/METZ	1	1	0
TOULOUSE	4	4	0
STRASBOURG	6	5	2
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	26	26	6
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>10</b>

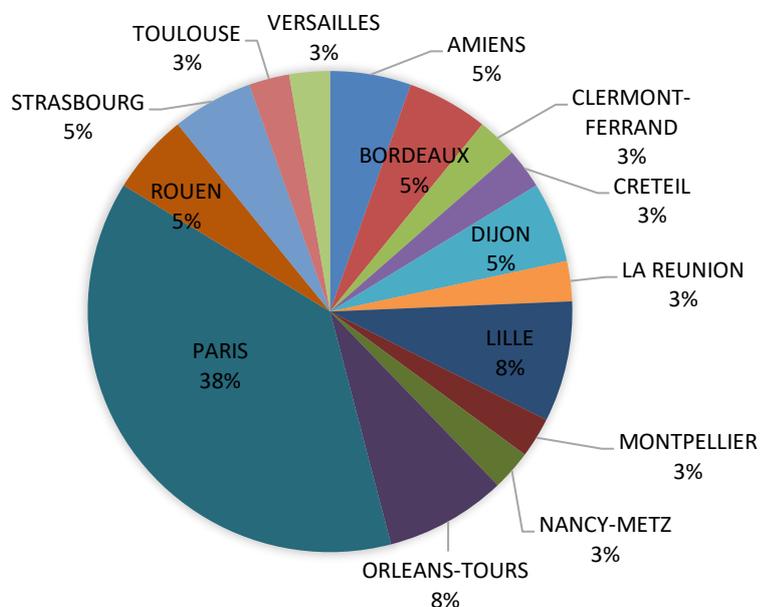
Comme pour les sessions précédentes, les trois académies d'Île-de-France concentrent la majorité des admissibles et des admis : 35,50 % des admissibles et 60 % des admis au concours externe (40,6 % de l'admissibilité et 44,4 % des admis au concours externe en 2021), 56,5 % des admissibles et 60 % des admis au concours interne (36,6 % des admissibles et le tiers des admis en 2021).

## 1.5. Le jury

Le jury a été nommé par l'arrêté du 10 janvier 2022. Sa composition était la suivante: 37 membres (21 femmes - 57 %, 16 hommes – 43 %), répartis entre inspecteurs généraux (2), conservateur général (1), conservateurs (7), bibliothécaires (8), bibliothécaires assistants spécialisés (19) exerçant dans différents types de bibliothèques ou institutions : IGÉSR, SCD des universités, bibliothèques de grands établissements, Bibliothèque nationale de France, DRAC, bibliothèque municipale classée, ABES, etc.



Les membres du jury provenaient de 15 académies différentes.



La préparation et la coordination des épreuves écrites et orales, le suivi général de l'organisation du concours ont été assurés par la présidente et le vice-président. Les sujets d'écrit et d'oral ont été élaborés au sein du directoire composé pour la session 2022 de deux inspecteurs généraux, d'un conservateur et de deux bibliothécaires assistants spécialisés.

Le jury des épreuves orales d'admission était composé de douze membres titulaires et de deux suppléants. Cinq commissions de deux personnes (concours externe) ou de trois personnes (concours interne) ont auditionné les candidats.

## 2. Les épreuves

### 2.1. Statistiques générales

Tableau 14 : Statistiques générales 2022

	Concours externe	Concours interne
<b>Candidats présents aux épreuves écrites</b>	629	279
Moyenne de l'épreuve des présents	10,61	9,61
Candidats admissibles	76	46
Moyenne des candidats admissibles	16,17	15,82
Barre d'admissibilité	15	14,75
<b>Candidats présents aux épreuves orales</b>	73	45
Moyenne des présents à l'épreuve	11,83	13,68
Moyenne des admis sur LP à l'épreuve d'admission	17,89	17,61
Moyenne des admis sur LC à l'épreuve d'admission	14,74	14,68
<b>Nombre de postes offerts aux concours</b>	15	10
<b>Candidats admis sur liste principale</b>	15	10
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	16,79	17,06
Barre d'admission	15,65	16,7
<b>Candidats admis sur liste complémentaire</b>	16	19
Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire	14,74	15,07
Barre d'admission	12	13,5

### **2.1.1. Concours externe**

629 candidats ont composé au concours externe sur 1572 inscrits, soit 40 %. 121 candidats ont été éliminés en raison d'une copie blanche, d'une rupture d'anonymat ou d'une note inférieure à 5 (112 en 2021) ; il restait donc 508 candidats à prendre en compte pour l'admissibilité.

L'éventail des notes de l'épreuve écrite est compris entre 0,50 et 18,25. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés (dont les notes sont donc supérieures à 5), a été de 10,61 (10,66 en 2021). La moyenne des candidats admissibles a été de 16,17 (16,52 en 2021).

La barre d'admissibilité a été fixée à 15 (15,50 en 2021). 76 candidats ont été déclarés admissibles soit 15% des candidats non éliminés (59, soit 9,64 % en 2021)

### **2.1.2. Concours interne**

279 candidats étaient présents à l'épreuve écrite sur 440 inscrits, soit 63 %. 33 candidats ont été éliminés en raison d'une copie blanche ou d'une note inférieure à 5 (29 en 2021) ; il restait donc 246 candidats en lice.

L'éventail des notes de l'épreuve écrite va de 0 à 18. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés, a été de 9,61. La moyenne des candidats admissibles a été de 15,82 (15,35 en 2021).

La barre d'admissibilité a été fixée à 14,75 (14 en 2021). 46 candidats ont été déclarés admissibles soit 16,60 % des candidats non éliminés (41, soit 16,60 % en 2021).

## **2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours**

Les candidats du concours externe et du concours interne ont composé sur le même sujet.

L'épreuve unique, notée sur 20, se compose de deux parties : un cas pratique et des questions. Comme lors des sessions précédentes, le jury a limité le nombre de questions à quatre.

Un malus allant jusqu'à moins deux points pouvait être appliqué dans le cas où la récurrence des fautes de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe devenait excessive au point de gêner la compréhension ou lorsque la présentation - ajouts, ratures, gommages – entravait outre mesure la lisibilité.

Les recommandations énoncées ci-après rejoignent, pour une large part, les remarques formulées dans les rapports de jury des sessions précédentes.

### **2.2.1. Le cas pratique**

La première partie de l'épreuve écrite consiste en la résolution d'un cas pratique auquel un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions. L'exercice prend la forme d'une note destinée à un supérieur hiérarchique. Le sujet fait appel à des connaissances théoriques et demande une réponse concrète dans le cadre de la situation fictive à traiter. Une lecture attentive du libellé du sujet et du dossier permet de saisir la nature de la demande, les consignes à respecter et de retirer les informations qui orientent la manière de répondre au mieux, sur le fond comme sur la forme.

Le sujet de la session 2022 était un peu technique mais classique : le désherbage, important en volumétrie, d'une salle de lecture de droit dans un contexte bâtementaire où la place en magasin était limitée.

Sur la forme, la note est rédigée et se présente comme un développement structuré, dont le plan est annoncé et aboutit à une conclusion. On attend des candidats qu'ils posent, de manière concise, une analyse du sujet (problématique, enjeux et contexte de la question qui appelle une réflexion de portée générale et des connaissances) et la définition d'objectifs. Le sujet articulait des connaissances théoriques sur la gestion des collections physiques en bibliothèque et la capacité d'organisation et de montage d'un projet (choix de scénarii, moyens humains et matériels à mobiliser, calendrier et étapes, faisabilité, communication, ressources extérieures, etc.).

Le planning ou rétroplanning doit être cohérent avec la note, il fait la synthèse des actions et inscrit les différentes phases du projet dans un calendrier réaliste incluant une estimation des durées. L'un des axes du tableau indique la temporalité, l'autre détaille les actions à mener, les personnels et matériels à mobiliser... certaines actions peuvent se dérouler en parallèle.

L'introduction de la note doit comporter une présentation du sujet qui ne se contente pas de reprendre l'énoncé mais inclut une définition des notions-clés : cette étape a souvent été absente ou insuffisamment développée. La note doit non seulement être présentée mais resituée dans son contexte. Le candidat pose ensuite une problématique, question différente de celle du sujet montrant qu'il a identifié les enjeux sous-jacents. La problématique doit montrer le questionnement du candidat résultant d'une analyse du sujet enrichie des apports du dossier documentaire et de ses connaissances. Ainsi, la problématique du désherbage n'est-elle pas uniquement de faire de la place. La gestion dynamique des collections ne se réduit pas à une mise au pilon ou à la relégation en magasin local ou extérieur, donc à des questions d'espaces, mais implique une réflexion générale sur la politique documentaire. La suggestion de désherber « entre 20 et 25 % de la collection en libre accès » invitait à réfléchir sur un équilibre pertinent entre le maintien et le retrait de documents présentés en salle, dans le cadre d'une politique documentaire maîtrisée et soucieuse d'offrir une collection de qualité en adéquation avec les besoins de l'enseignement et, accessoirement, de la recherche. La mention du magasin de conservation sous-tendait deux options : éliminer les documents (pilon, don, PCP...) ou les conserver en magasin, avec un choix stratégique à opérer puisqu'il était intéressant de ne pas saturer cet espace complémentaire.

Une définition du désherbage et de ses enjeux était attendue. De nombreux candidats se sont contentés de reprendre les termes du sujet « l'objectif est de réserver davantage d'espace pour des postes de travail individuels ou collectifs » en se focalisant sur le gain de place, sans développer la problématique du désherbage qui pouvait (devait) explorer les points suivants :

- l'adéquation de la collection avec la politique documentaire de l'établissement (cf. document n°1 du dossier « Charte documentaire »), une évaluation de la qualité de la documentation et de la cohérence de la collection devant être en conformité avec les dernières orientations de l'enseignement et de la recherche ;
- une réflexion stratégique sur la part des collections imprimées ayant vocation à intégrer le magasin (maîtrise de l'accroissement et du stockage) et la répartition entre libre-accès et magasin pour laquelle une argumentation était d'ailleurs explicitement demandée ;

- la valorisation et l'usage fait des documents par le public, notamment les étudiants.

Les bonnes copies ont marqué le lien entre désherbage et cohérence des collections documentaires (y compris numériques), fait référence au plan de développement des collections de la BU (en mentionnant éventuellement des collections labellisées « CollEx »), pensé à racheter des ouvrages pour rééquilibrer la collection, évoqué un plan de conservation partagée pour les périodiques (PCP), des redéploiements de collections vers des bibliothèques associées ou des dons, étudié la possibilité d'externaliser le stockage dans un magasin extérieur (pas uniquement au CTLes cité en exemple dans le document n°3 !). A minima, la méthode de désherbage IOUPI est connue des candidats, mais elle est insuffisante pour la documentation de niveau recherche. La réflexion sur les critères de répartition entre libre-accès et magasin, et pour les périodiques sur l'interrogation de dimensionnement de la collection rétrospective à conserver, ont été abordés dans un certain nombre de copies. Les réflexions sur l'intérêt de ne pas saturer le local de stockage et sur un éventuel chantier de recotation des collections en magasin ont été appréciées.

Le jury a été surpris par le fait qu'un grand nombre des candidats ait éludé la question du volume à désherber en ne fournissant aucun chiffrage d'un nombre de documents ou de mètres linéaires, se bornant à citer le sujet « une opération de désherbage (...) de l'ordre d'un cinquième à un quart de la collection ». Cette estimation était pourtant en lien direct avec l'organisation du chantier : la masse de documents à trier et à déplacer et, conséquemment, le nombre de collaborateurs à solliciter, le temps de travail à programmer, etc. Les bonnes copies ont donné une estimation du nombre de volumes à désherber calculé sur la réduction de 20 ou 25 % des 35 000 imprimés (entre 26 et 28 000 à conserver) et des 3 000 périodiques ou en indiquant une fourchette. Une autre approche consistait à opérer un calcul global sur les 1 200 mètres linéaires de libre accès (20 % correspond à 240 ml, 25 % à 300 ml). La mention d'éléments chiffrés a été appréciée et valorisée par les correcteurs.

Il était essentiel de penser le projet au sein d'une équipe de bibliothécaires de toutes catégories, dont le travail était à organiser, et de s'appuyer sur les différents services de la BU concernés (informatique documentaire et catalogue, acquéreurs, service des publics, communication, ...).

De nombreux candidats ont eu du mal à se projeter dans l'environnement professionnel : l'obligation de faire valider la liste des documents à désherber par le directeur et l'autorité de tutelle, la procédure administrative du désherbage ou des dons échappent à la plupart des candidats. Cet aspect de formalisation administrative a cependant été mentionné dans les bonnes copies.

L'utilisation du dossier n'est pas toujours maîtrisée : certains candidats considèrent les documents comme directement applicables au SCD dont le cas est traité alors qu'il s'agit d'exemples qui doivent nourrir la réflexion sur une situation pratique. Certaines copies n'utilisent visiblement pas ce matériau et passent ainsi à côté de développements intéressants.

La maîtrise de la méthodologie de la note, notamment dans ses aspects formels est l'un des attendus de l'épreuve : datation et localisation, libellé de suscription, mention d'un objet, d'éventuelles pièces jointes (ici, un planning sous forme de tableau) ainsi que de la responsabilité du rédacteur. Pour autant, le candidat doit se garder de donner des éléments qui permettraient d'identifier une bibliothèque en particulier, ce qui peut constituer une rupture d'anonymat. La datation peut, sans problème, être celle du jour de la composition, la localisation pouvait reprendre la localisation indiquée dans le sujet 2022

« À Brives, le ... » ou pouvait se formuler de la manière suivante « Bibliothèque universitaire de X » ou « SCD de l'université de X ».

Le sujet 2022 était rédigé de telle manière que la rupture d'anonymat était très facilement évitable : le « SCD de Brive » était une donnée du sujet, il était précisé que les personnes devaient être désignées par des lettres « A, B ou C ». Néanmoins, quelques cas ont subsisté. Le jury appelle une nouvelle fois l'attention des candidats sur le fait que conformément au principe d'anonymat, la copie dans son ensemble ne doit comporter aucun signe distinctif<sup>1</sup> pouvant indiquer la provenance, tel que nom, signature, origine, etc.

Les meilleures copies ont présenté une problématique nuancée, proposé plusieurs scénarii de travail bien ordonnés et argumentés en rappelant les critères et en les hiérarchisant (pilon, magasin, externalisation des collections désherbées, dons en direction d'institutions, de bibliothèques ou d'associations partenaires) et organisé le planning du chantier dans une temporalité cohérente et réaliste.

L'épreuve permet d'évaluer la manière dont les candidats se projettent dans la profession de bibliothécaire, leurs capacités de synthèse, d'argumentation et de gestion de projet. Exercice rédactionnel et de présentation des idées, la note administrative se fonde sur des pratiques que les bibliothécaires assistants spécialisés, cadres de catégorie B, seront appelés à utiliser dans leurs fonctions.

### 2.2.2. Les questions

Cette partie de l'épreuve était constituée de quatre questions, chacune dotée d'un nombre de points variable selon la complexité et le développement attendus de la réponse, matérialisés par le nombre de lignes dessinées et/ou mentionnées sur la copie.

On attend des sigles présents dans le libellé de la question qu'ils soient développés. L'ensemble de la réponse engage le candidat. Tous les éléments sont appréciés par le correcteur : ce qui faux, incorrect ou non adapté (hors sujet) est sanctionné. Les candidats veilleront à la concision de la formulation sur ces questions précises.

#### 1. Qu'est-ce que le CCFr ? Que contient-il ? (6 lignes)

Outre le développement du sigle, les attendus étaient la mention de l'accès [simultané] aux grands catalogues français, la gestion assurée par la BnF, l'opérateur national. Sur les contenus, la citation des grands catalogues (BNF-CG, SUDOC, Base patrimoine, CGM, Calames, PALME, Ville de Paris, etc.) et des différents types de documents. La mention de la présence du « Répertoire des bibliothèques et des fonds documentaires » a constitué un plus.

#### 2. Qu'est-ce qui différencie un périodique d'une monographie ? (4 lignes)

Le jury attendait la mention de l'ISBN (*international standard book number*) et de l'ISSN (*international standard serial number*) même sans développement des sigles (ils l'ont cependant été dans de

---

<sup>1</sup> Le fait de mentionner un lieu géographique, un nom d'établissement ou de personne entre dans la catégorie des « signes distinctifs », y compris lorsque les noms sont manifestement inventés.

nombreuses copies) et la distinction entre monographie et publication en série (aspect de périodicité, ressources continues).

3. Combien de grades le corps de bibliothécaire assistant spécialisé comprend-il ? Citer ces grades. (4 lignes)

La citation des trois grades « classe normale (CN), classe supérieure (CS) et classe exceptionnelle (CE) » était attendue dans un ordre logique choisi par le candidat ainsi que le développement des sigles.

4. Qu'est-ce que l'*open access* ? Quels sont ses principaux enjeux ? (8 lignes)

Cette question aborde le domaine de la science ouverte, l'*open access* - ou « libre accès », ou « accès ouvert » des publications scientifiques et des données de la recherche, mode de diffusion de la recherche et de partage du savoir sous forme numérique, sans barrière juridique ou technique, proposant un accès gratuit, dans le respect du droit d'auteur. On attendait des candidats qu'ils citent les deux principales voies du modèle de diffusion des revues en accès total et immédiat sans frais pour les lecteurs (voie dorée, voie verte), certains allant jusqu'à en donner la définition, ce qui a été valorisé. Les principaux enjeux étaient financiers - maîtriser le coût de la documentation pour la recherche et la formation et le coût croissant des abonnements aux périodiques pour la bibliothèque - et de partage du savoir (coopération scientifique, diffusion).

## 2.3. L'épreuve d'admission

### 2.3.1. Concours externe

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte, ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics. L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances acquises par le candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Le jury a utilisé des textes et articles, de deux pages maximum, publiés dans des revues professionnelles, dans la presse généraliste ou dans des blogs, et portant sur l'actualité des bibliothèques (la liste des textes figure en annexe 2).

Durant l'entretien, le jury est en possession d'une fiche individuelle de renseignements fournie par le candidat dans laquelle il a mentionné sa formation et son parcours.

L'épreuve se déroule en trois temps : une présentation (qui ne doit pas excéder dix minutes) par le candidat de la problématique du texte et des commentaires qu'elle appelle, puis durant quinze minutes, les réponses aux questions du jury, suivies ou entrecoupées d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles.

#### ▪ La présentation du texte

Dans sa présentation, le candidat est appelé à mettre en avant la problématique de l'auteur et les points saillants du texte en nourrissant son exposé de ses commentaires et en éclairant son argumentation à l'aide d'exemples. Les textes portaient sur des sujets d'actualité (la Bibliothèque nationale de France, les effets de la crise sanitaire sur la fréquentation des bibliothèques publiques et

universitaires, l'extension des horaires d'ouverture en BU, la loi sur les bibliothèques, la transition écologique et l'éco-compatibilité des bibliothèques, l'inclusion numérique, etc.).

Les attendus de l'épreuve et la méthodologie du commentaire de texte sont connus et les candidats ont semblé, dans l'ensemble, bien préparés, même si certains textes, sur les sujets liés à l'écologie en bibliothèque ou au patrimoine, ont semblé moins faciles à appréhender. La durée du commentaire n'est pas toujours respectée.

La paraphrase n'est pas toujours évitée et la présentation du texte est parfois peu approfondie. Quelques hors-sujet ont été commis par des candidats qui, peu inspirés par leur sujet, se sont lancés dans des développements sans réel rapport avec le texte. Les textes sont choisis pour susciter une réaction, appeler un commentaire, voire créer un débat dans lequel il n'est pas interdit de prendre position avec ses arguments. Les apports extérieurs au texte - rappels historiques, relations avec d'autres sujets puisés dans l'actualité, passerelles vers d'autres environnements documentaires et les exemples venant en éclairage (sans effet d'accumulation) - renforcent l'analyse du candidat et témoignent de sa capacité à prendre du recul. Certains candidats ont été particulièrement intéressants et efficaces dans leur présentation, en particulier en annonçant, puis en suivant, un plan clair et organisé nourri d'exemples pertinents.

#### ▪ **Les questions du jury**

Partie essentielle de l'évaluation des connaissances des candidats, les questions du jury portent bien évidemment sur le programme annoncé, relatif au milieu professionnel dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. Elles peuvent permettre aux candidats de montrer non seulement leurs connaissances du monde des bibliothèques mais également leurs capacités à écouter et à formuler une réponse adaptée à la question posée.

Dans l'échange, le jury a pu apprécier l'apport de réponses suffisamment étoffées et précises permettant de cerner l'état des connaissances du candidat. Les réponses qui donnent corps à une vraie réflexion sont appréciables et il est tout à fait légitime de marquer un temps pour construire sa réponse. Les meilleurs candidats sont ceux qui prennent du recul sur les différents sujets, nourrissent leur prestation d'exemples concrets, de réponses bien argumentées. Le jury a sanctionné les réponses par trop lacunaires ou imprécises, résultant apparemment de lectures hâtives voire superficielles ou d'une méconnaissance des tâches telles qu'exercées aujourd'hui en bibliothèque.

Dans cette perspective, sans oublier que les candidats au concours externe peuvent avoir une connaissance réduite des bibliothèques, le jury insiste sur la nécessité de pouvoir présenter les missions des bibliothécaires assistants spécialisés - une majorité de candidats externes ne les méconnaissent pas - mais également celles des différents types de bibliothèques, tout autant que de maîtriser des notions de base sur l'environnement administratif (organigramme des universités, organisation des composantes et des services, instances, fusions d'universités, etc.).

#### ▪ **Les mises en situations professionnelles**

Les mises en situations professionnelles complètent les questions du jury.

Elles visent à apprécier les capacités d'adaptation et de réaction des candidats face à des situations concrètes qui peuvent se présenter à eux lorsqu'ils sont en poste : par exemple, l'attitude à adopter en cas de malaise d'un usager, la réaction à avoir en cas de panne du système de prêt ou antivol, la manière de régler un litige entre usagers ou des différends au sein du personnel, la réponse à l'urgence en cas d'inondation, l'intégration d'un nouveau collègue dans une équipe, etc. La plupart du temps, les mises en situation proposées aux candidats au concours externe n'appellent pas nécessairement de connaissances bibliothéconomiques.

Tous les candidats ne réalisent pas que les missions d'un bibliothécaire assistant spécialisé comprennent des tâches d'encadrement intermédiaire, et que l'encadrement n'est pas seulement une position théorique, mais un exercice concret, au sein d'un environnement hiérarchique. Montrant l'inscription des activités au sein d'une équipe, les mises en situation font appel autant au bon sens qu'au programme du concours.

### **2.3.2. Concours interne**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

- **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Chaque candidat admissible a préparé un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). L'ensemble du jury réuni pour les épreuves orales a procédé préalablement à une lecture attentive des dossiers de RAEP qui comprend notamment un rapport d'activités présentant de manière claire et concise le parcours professionnel (avant son entrée dans les bibliothèques, le cas échéant, puis depuis son recrutement en bibliothèque) et détaille les fonctions occupées. Les commissions disposent d'un exemplaire du dossier durant l'audition du candidat.

Le dossier RAEP, en appui de la prestation, s'il n'est pas partie prenante de la note, oriente le jury sur les questions lors de l'entretien. Ce dossier a souvent été bien réalisé, les dossiers « pauvres » ou mal construits étant rares.

La présence des pièces annexes illustrant l'activité du candidat, si elles sont convaincantes, est instructive pour le jury. L'ajout d'un organigramme du service s'avère toujours éclairant car il permet de situer rapidement le candidat au sein du service où il travaille. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de sélectionner les pièces annexes qui doivent être pertinentes et judicieusement choisies pour ne pas complexifier la lecture du dossier. Enfin, il importe que ces pièces fassent l'objet d'une présentation structurée (nature, contexte, etc.).

Globalement, les dossiers présentés en 2022 étaient bien constitués, de nombreux candidats ayant manifestement suivi une formation avant d'entreprendre la rédaction du dossier. Un soin particulier a été apporté à l'orthographe et à la syntaxe.

Le jury a apprécié les dossiers qui démontrent une capacité de synthèse et une réelle réflexion du candidat sur son parcours et ses compétences et ne se limitent pas à une chronologie des postes occupés.

## ▪ L'exposé du candidat

L'entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle (cinq minutes au plus).

Le jury a observé que la quasi-totalité des candidats auditionnés étaient rompus à cet exercice qui vise à présenter les apports de la formation et de l'expérience professionnelle : dossier RAEP solidement construit, respect des consignes de présentation, maîtrise du format (à l'exception de quelques candidats dépassant le temps imparti ou de quelques présentations un peu trop succinctes). Hormis quelques candidats gagnés par le stress, la plupart des candidats ont utilisé pleinement le temps imparti et ont présenté des exposés structurés mettant en valeur les points forts de leur parcours professionnel, avec des repères chronologiques. Les motivations de carrière ont été majoritairement bien exprimées. Les candidats doivent avoir à l'esprit que le jury peut être amené à faire décrire et analyser certaines tâches mentionnées, d'autant plus si elles ont été évoquées lors de la présentation du parcours professionnel. À l'inverse, le jury a souvent la tentation d'interroger sur les missions des bibliothécaires assistants spécialisés qui n'apparaissent pas dans les compétences mentionnées de l'exposé. On notera aussi que les candidats qui, ayant été interrogés sur des actions qu'ils ont pu mener, ont remis en contexte ces missions (méthodologie, objectifs, moyens, répartition des rôles dans un projet, grands jalons de calendrier...) ont souvent obtenu les meilleures notes.

Deux éléments importants ressortent des présentations que les candidats ont pu faire de leur parcours. Premier élément, les candidats ayant opté pour une présentation thématique, plutôt que chronologique ont souvent obtenu une meilleure note. Les présentations thématiques ont, en général, été davantage problématisées et ont donné lieu à des réflexions intéressantes sur les compétences acquises ou les compétences transférables dans un futur poste de BIBAS. C'est ce type de recul réflexif qui est attendu des candidats. Rappelons cependant qu'une présentation chronologique n'est pas réhivitoire en soi, notamment pour les candidats ayant enchaîné deux ou trois postes aux missions similaires avant de passer à d'autres tâches, pour peu qu'elle s'accompagne d'analyse. Par ailleurs, les exposés non linéaires, se démarquant des présentations écrites dans les dossiers RAEP ont été appréciés par le jury. Le jury a écouté attentivement la présentation des motivations et l'argumentaire sur la capacité à devenir BIBAS, c'est-à-dire à se projeter vers des fonctions requérant davantage de prise de responsabilités, de sens du dialogue, de mise en perspective de l'activité professionnelle, d'engagement dans les instances de gouvernance de leur institution d'affectation, etc. Une bonne dialectique entre acquis de l'expérience passée et aspirations (voire interrogations) professionnelles futures a ainsi été valorisée. Le déroulé de la carrière passée, par lequel certains candidats justifient leur accession à la catégorie B sur la base d'un long parcours dans les différents grades du corps des magasiniers des bibliothèques, ne relève pas de la motivation. Les cinq minutes de présentation de son parcours professionnel par le candidat sont le premier contact *in praesentia* avec le jury. L'expression se doit d'être soignée, les mots choisis avec précision. Sans être apprise par cœur, cette présentation ne doit pas donner lieu à des hésitations ou des approximations et doit avancer un propos clair. Ce sont ces qualités qui ont été appréciées, en plus de la capacité à valoriser des compétences.

Deuxième élément, le jury a pu apprécier les prestations de candidats « atypiques » ayant eu une première carrière ou une vie professionnelle hors bibliothèques et qui ont nourri la réflexion sur leur parcours de ces expériences. La question autour du transfert des compétences, des savoir-être et des

savoir-faire a donné lieu à des échanges que le jury a valorisés. En ce sens, on ne saurait qu'encourager les candidats à faire part de leurs expériences professionnelles ou issues du monde associatif, dès lors qu'elles ont été l'occasion de développer des connaissances, d'affirmer des compétences ou de nourrir leurs pratiques en tant que professionnels des bibliothèques.

Si une bonne partie des candidats reçus exercent déjà en bibliothèques, d'autres, extérieurs à cet univers, ont entrepris une démarche construite sur la visite d'établissements ou encore la rencontre avec des bibliothécaires de différents corps déjà en poste. Cette dynamique est tout à fait pertinente et l'on ne saurait qu'encourager l'ensemble des candidats à compléter leur savoir-faire acquis dans une ou plusieurs bibliothèques par des apports extérieurs : consultation des sites d'établissements de référence (BNF, ABES, ENSSIB, etc.), lecture de la presse professionnelle, visites de bibliothèques, journées d'études, colloques en ligne...

Le jury a rencontré trois grands groupes de candidats : des collègues de catégorie C en poste en BU depuis longtemps (la majorité des candidats), des collègues contractuels exerçant déjà sur un profil de poste de BIBAS, des collègues en poste dans des bibliothèques relevant du ministère de la Culture et des collègues en poste dans des structures autres (musée, INSPé). Parmi les plus jeunes candidats déjà magasiniers titulaires, un bon nombre de personnes sont généralement surdiplômés pour des postes d'agents de catégorie C, et c'est donc fort logiquement qu'ils se présentent, sans attendre, au concours de BIBAS afin d'accéder rapidement à la catégorie B.

Dans l'ensemble, la qualité des conversations avec les candidats a été satisfaisante, en dépit, parfois, de quelques traits de désinvolture surprenants : le jury rappelle qu'il s'agit d'un concours demandant le respect d'un certain nombre de formes et non d'un aimable entretien. La préparation au concours interne sous-tend une analyse du poste occupé, une compréhension des différents niveaux d'encadrement et d'avoir réfléchi aux nouvelles fonctions envisagées ou souhaitées.

#### ▪ **Les questions du jury**

Cette seconde partie, d'une quinzaine de minutes, est en général moins réussie. Le jury a toutefois constaté que nombre de candidats étaient en mesure de mobiliser les connaissances nécessaires pour fournir des réponses complètes et riches, les notions bibliothéconomiques sont dans l'ensemble maîtrisées et les problématiques actuelles de la profession comme les évolutions en cours sont connues. Toutefois, on a pu observer un gros déficit de connaissances "basiques" pour les candidats les plus faibles (CTLES, missions de la BnF...) et des lacunes sur certaines questions (services aux chercheurs proposés par les BU : identité numérique, gestion des données de la recherche, plan de gestion des données ou DMP...).

Certains candidats connaissent assez mal leurs établissements, ce qui est fort dommageable. D'autres, bien ancrés dans le leur, ont du mal à s'en détacher et à trouver des exemples extérieurs à leur structure ou leur réseau. Si la priorité est d'être capable de situer la bibliothèque dans laquelle on exerce au sein de son environnement (connaissance de l'université, des évolutions en cours dans l'enseignement supérieur, présentation des services innovants ou des projets de leur bibliothèque, etc.), un minimum de connaissances sur le monde des bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou publiques, est requis.

Le jury a sanctionné les candidats ayant attiré l'attention, dans leur présentation, sur certains points qu'ils maîtrisaient pourtant peu ou mal, ou sur certains projets dont ils semblaient partie prenante et dont les tenants et aboutissants leur échappaient. À l'inverse, les candidats capables de remettre en contexte les questions ou problématiques soulevées lors de l'entretien ont été valorisés.

C'est dans cet échange que le jury peut juger de la motivation des candidats, de leur ouverture d'esprit et de leur capacité à exercer les fonctions qui sont celles habituellement exercées par les bibliothécaires assistants spécialisés : traitement et conservation des collections (papier et ressources électroniques), encadrement d'équipe (magasiniers, moniteurs), services aux publics (renseignements, formation des usagers), etc.

De la même façon que pour le concours externe, et de manière plus insistante encore, le jury rappelle aux candidats internes qu'ils doivent connaître les aspects administratifs du programme, et en particulier, les droits et obligations des fonctionnaires.

#### ▪ **Les mises en situation professionnelle**

Comme pour le concours externe, le jury propose au candidat une ou des mises en situation, souvent révélatrices sur l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire et à prendre, en cas de besoin, les initiatives appropriées ou à suivre les procédures les plus usuelles.

Des situations types de motivation et d'encadrement des équipes, de conduite du changement, de gestion de situations de crise de différents types impliquant des collègues ou bien également les usagers (étudiants ou enseignants-chercheurs) ont été soumises aux candidats. La capacité à incarner la fonction de bibliothécaire assistant spécialisé lors des mises en situation a été déterminante. La plupart des candidats font preuve de discernement, mobilisent les acquis de l'expérience ou des connaissances plus théoriques. Ces échanges ont en revanche défavorisé les candidats moins capables de démontrer des facultés d'adaptation à différentes situations, en particulier à celles qu'ils n'avaient pas encore rencontrées au cours de leur parcours professionnel. Le jury s'est attaché à ne pas défavoriser les quelques candidats actuellement en poste dans d'autres structures que des BU en leur proposant des mises en situation trop spécifiques. Le jury a apprécié les candidats faisant preuve de pragmatisme et de bon sens face aux questions de mise en situation et qui ne perdaient pas facilement pied.

Les questions autour de l'encadrement d'une équipe ont semblé être les plus déstabilisantes. On ne saurait trop insister : un bibliothécaire assistant spécialisé a vocation, dans ses missions statutaires à encadrer des collègues. Tout candidat doit donc se projeter dans ce type de mission lors de sa préparation et au cours de l'entretien. Dans le cas contraire, cela laisse au jury l'impression que le candidat n'a pas réellement envisagé cet aspect du métier de bibliothécaire assistant spécialisé. Nombre de candidats ont cependant su montrer une approche juste du contexte dévolu à un encadrant intermédiaire de catégorie B dans des SCD importants et multi-sites.

Sans surprise, les candidats les mieux notés ont su dialoguer avec le jury sur ces mises en situation, présenter parfaitement leurs motivations d'accès à la catégorie B, démontrer une culture professionnelle sans faille et une réelle polyvalence, et conserver un grand sang-froid et une grande clarté orale tout au long des 25 minutes de l'épreuve. D'une façon générale cette partie des échanges a été riche et a permis aux bons candidats de démontrer leur capacité à occuper des fonctions

requérant plus de responsabilités, d'autonomie, de capacité au dialogue avec plusieurs interlocuteurs simultanément.

## Conclusion

Les concours d'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale recrutent des cadres intermédiaires qui devront être très rapidement opérationnels. Les lauréats devront faire preuve d'adaptation tout au long de leur vie professionnelle et être capables de s'impliquer dans des domaines diversifiés.

La session 2022 de recrutement de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale confirme le niveau d'exigence et la sélectivité des concours de catégorie B des bibliothèques. Eu égard aux résultats, tant de l'épreuve écrite que de l'épreuve oral, le jury s'est réjoui, non seulement d'avoir la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes offerts aux concours, mais aussi d'ouvrir des listes complémentaires dans les deux cas.

La stabilisation du nombre de postes à pourvoir, tant en externe qu'en interne, représente une occasion d'accès au grade à ne pas négliger. Cela doit inciter les candidats à se présenter aux concours en s'y préparant au moyen des formations et ressources disponibles dans les académies. Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les candidats auront soin de s'entraîner aux différentes épreuves, de lire la presse professionnelle, de consulter les sites internet des principales institutions documentaires ou encore de visiter des bibliothèques diversifiées et de rencontrer des professionnels en place.

Isabelle DUQUENNE  
Inspectrice générale de l'IGÉSR  
Présidente du jury

Philippe MARCEROU  
Inspecteur général de l'IGÉSR  
Vice-président du jury

## Remerciements

La présidente et le vice-président de la session 2022 adressent leurs remerciements au directoire (Audrey Schmitt, Paul Villa, Thomas French-Keogh), à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans le bon déroulement des épreuves écrites et orales du concours, ainsi qu'au bureau des concours (DGRH D5) et au bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des Ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour leur accompagnement efficace tout au long de la session. La présidente salue le professionnalisme et la réactivité du bureau DGRH D5 qui devant faire face à une situation d'ampleur inédite a opéré efficacement la réorganisation des concours.

## Annexes

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2022

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale de la session 2022

## Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2022

  
MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FDE-FDI

SESSION 2022

### CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS DE CLASSE NORMALE

CAS PRATIQUE ET QUESTIONS

Durée : 4 heures

**L'utilisation de la règle est autorisée.**

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB :** Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

**INFORMATION AUX CANDIDATS**

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.  
Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

**Concours externe :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDE	R0000	101	7279

**Concours interne :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDI	R0000	101	7279



**Cas pratique :**

Vous exercez des fonctions de bibliothécaire assistant spécialisé dans une bibliothèque de droit au « SCD de Brive ».

Dans le cadre d'une réorganisation de la section « droit », la salle de lecture accueillant les collections sera réaménagée de manière plus fonctionnelle pour l'accueil du public. La bibliothèque reçoit principalement des étudiants de niveau L et M. L'objectif est de réserver davantage d'espace pour des postes de travail individuels ou collectifs. Le volume des collections présentées en libre-accès devra donc être diminué. La collection est organisée selon la classification Dewey.

La collection est constituée de trente-cinq mille livres imprimés et de plus de trois mille fascicules de périodiques stockés dans des boîtes d'archives. Elle est répartie sur un peu moins de 1 200 mètres linéaires de rayonnages. Le constat a été fait d'une moindre utilisation d'une partie des collections - que ce soit en consultation sur place ou en prêt – sur les quatre dernières années.

Votre responsable souhaite procéder à une opération de désherbage de ces collections imprimées de l'ordre d'un cinquième à un quart de la collection.

Une partie de l'excédent pourra être stocké dans un magasin de conservation, non attenant à la salle de lecture, dont 110 mètres linéaires ne sont pas encore occupés.

Les usagers devront être le moins gênés possible et continuer à avoir accès au maximum aux collections.

Vous êtes chargé(e) de la coordination du chantier. En vous appuyant sur les documents fournis, vous rédigerez une note de 4 à 5 pages maximum pour votre chef de service en présentant vos propositions :

- les objectifs du désherbage en détaillant les critères retenus pour la sélection et la répartition entre libre-accès et magasin en justifiant vos choix ;
- les étapes successives de l'opération.

Vous fournirez également un planning des différentes tâches à prendre en compte pour l'ensemble de l'opération sous forme d'un tableau.

Si la rédaction de votre note impose de citer des noms de lieux ou de personnes non référencés dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour les désigner (A, B, C...)

**Documents du dossier :**

- Document 1 : Charte documentaire des bibliothèques de l'université Nice Sophia Antipolis (extrait) ;
- Document 2 : Code de l'éducation, article D714-29. Chapitre IV, Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation ;
- Document 3 : Nicolas Jardin, « 3<sup>e</sup> journées professionnelles du CTLES », *Arabesques*, n° 68, 2012.

**Questions :** vous porterez vos réponses sur les copies réservées à cette partie (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).

**Tournez la page S.V.P.**

(B)

## **Charte documentaire des bibliothèques de l'université Nice Sophia Antipolis**

### **VI. Politique de conservation**

#### ***A. Principes et axes de conservation***

Tous les documents acquis ou intégrés aux collections du SCD sont équipés pour le prêt et/ou la consultation sur place (antivol, estampillage, plastification...) avant leur mise à disposition des usagers. Les collections des BU sont régulièrement inventoriées.

Les documents qui, du fait de leur âge, de leur intérêt scientifique ou pédagogique, du nombre de prêts dont ils ont fait l'objet ou encore de leur état physique, ne sont plus en cohérence avec le principe de renouvellement des collections sont retirés des salles de lecture et mis au pilon. S'ils présentent toujours un intérêt scientifique pour les chercheurs et témoignent de l'histoire de l'enseignement d'une discipline, ils sont relégués en magasin (espaces fermés au public et dédiés à la conservation).

La politique de conservation en magasin regarde tous les documents fragiles, onéreux, rares et précieux ou présentant un intérêt local ; les thèses soutenues à l'université Nice Sophia Antipolis ou les ouvrages dont les auteurs sont ou ont été enseignants à l'université Nice Sophia Antipolis font l'objet d'une conservation systématique.

Les documents abîmés sont, dans la mesure des crédits disponibles, remplacés par une édition similaire ou plus récente. Des opérations de reliure ou d'emboitage de livres épuisés ou anciens sont lancées périodiquement par les bibliothèques universitaires en fonction de leur budget courant. La conservation des collections des BU prend en considération l'ensemble des collections de l'Université et est réfléchie avec toutes les structures documentaires de l'université Nice Sophia Antipolis et de l'Université Côte d'Azur. Elle tient compte du plan de conservation partagée de la région PACA.

Document 2 :

## Code de l'éducation

**Partie réglementaire (Articles D111-1 à R974-5)**

Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur (Articles D711-1 à D781-1)

**Titre Ier : Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Articles D711-1 à R719-208)**

Chapitre IV : Les services communs (Articles D714-1 à D714-106)

- Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (Articles D714-28 à D714-40)

Article D714-29

Version en vigueur depuis le 21 août 2013

Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles assurent notamment les missions suivantes :

- 1° Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements contractants, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- 2° Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ou dans les établissements contractants, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université ou la convention pour un service interétablissement, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- 3° Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- 4° Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
- 5° Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université, ou des établissements contractants ;
- 6° Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- 7° Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- 8° Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Document 3 :

Les 7 et 8 juin 2012, le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) organisait, avec la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH), ses troisièmes journées professionnelles à Paris. La manifestation fut l'occasion de rappeler que ces problématiques s'inscrivent dans un contexte plus général de redéfinition des missions traditionnelles des bibliothèques, comme l'a évoqué le directeur-adjoint de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

La directrice du projet (Campus Condorcet) a souligné, à juste titre, que la problématique de la gestion dynamique des collections, comme celle de la conservation partagée, ne peut se réduire à une gestion d'espace transposable en mètres carrés de magasins. Elle doit s'accompagner d'une réflexion générale sur la politique documentaire : le projet d'établissement « Sorbonne 2013 », présenté par la responsable du service de la conservation de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, illustre bien cet état de fait (en combinant recours au stockage distant, redéfinition des critères de désherbage ou encore recherche d'une optimisation de l'adéquation entre offre documentaire et besoins des usagers). Ces réflexions ne peuvent désormais ignorer la place occupée par les collections numériques (la présentation du programme Persée par sa responsable trouvait ici toute sa place) et restent conditionnées par la finalité essentielle de l'accès aux documents.

La présentation du directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur relative au projet de modernisation de la fourniture de documents à distance a rendu compte de sa complexité autant que de sa nécessité (...) ; le directeur du CTLES et celui du Consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne ont pu témoigner de l'importance de l'articulation entre fourniture de documents et stockage distant.

Les projets et réalisations exposés ont rendu compte de la nécessité du recours à une gestion dynamique des collections, dont un des leviers est le stockage distant, comme l'a illustré la présentation de la directrice de la bibliothèque de la FMSH. Le « modèle » du CTLES se trouve ainsi interrogé sur plusieurs aspects : sa capacité à répondre à des besoins toujours grandissants (...), son périmètre d'intervention, évoqué par le sous-directeur de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, ou sa reproductibilité dans d'autres régions. Autant de questions auxquelles la directrice du projet de Grand équipement documentaire faisait écho, en évoquant « la grande solitude » du CTLES.

Ce ne fut pas le moindre mérite de ces journées que de permettre de mutualiser les réflexions et les expériences, françaises et étrangères, tout en témoignant du large intérêt de la profession pour les questions abordées, qui remettent, comme l'inspecteur général président du conseil d'administration du CTLES, « la place des collections au cœur des réflexions bibliothéconomiques ».

D'après Nicolas Jardin, « 3<sup>e</sup> journées professionnelles du CTLES », *Arabesques*, n° 68, 2012.

*NB : le texte original comprenait des noms de personnes qui ont été retirés.*

Modèle CMEN v3

**Nom de famille :**

*(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)*

**Prénom(s) :**

**Numéro Candidat :**

**Né(e) le :**  /  /

---

*Cadre réservé aux candidats de concours de recrutement et examens professionnels*

**Concours :** ..... **Option / Section :** ..... **N° d'inscription :**

Cocher une seule case parmi les six types de concours suivants :

externe  3<sup>e</sup> externe  externe spécial  interne ou 1<sup>er</sup> interne  2<sup>nd</sup> interne  2<sup>nd</sup> interne spécial

Cocher public OU privé UNIQUEMENT pour les concours enseignants :  public  privé

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de :** .....

FDE - FDI

**Tous les documents réponses sont à rendre,  
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.





**NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE**

1. Qu'est-ce que le CCFr ? Que contient-il ? (6 lignes)

---

---

---

---

---

---

2. Qu'est-ce qui différencie un périodique d'une monographie ? (4 lignes)

---

---

---

---

3. Combien de grades le corps de bibliothécaire assistant spécialisé comprend-il ? Citer ces grades. (4 lignes)

---

---

---

---

4. Qu'est-ce que l'*open access* ? Quels sont ses principaux enjeux ? (8 lignes)

---

---

---

---

---

---

---

---

## Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats

- David AYMONIN. En 2022, au revoir COLLEX-Persée 1, bonjour COLLEX-Persée 2. *Arabesques*, n° 104, 2022.
- La BnF Richelieu rouvre au public en septembre après dix ans de travaux. France infos, 26 avril 2022
- Antoine OURY. Fréquentation, inscriptions... Les effets de la crise sanitaire sur les bibliothèques. Actualité, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/ameliorer-l-accueil-en-bibliotheques-universitaires-le-plan-bibliotheques-ouvertes-46377> publié le 20/04/2022 à 12:27
- Améliorer l'accueil en bibliothèques universitaires : le plan "Bibliothèques ouvertes +". Département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire, Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/ameliorer-l-accueil-en-bibliotheques-universitaires-le-plan-bibliotheques-ouvertes-46377> publié le 29 07 2021.
- Hélène GIRARD. Les missions des bibliothèques sanctuarisées par la loi. *La Gazette des communes*, 20 décembre 2021
- Patrick RUBIN (architecte). La bibliothèque, ressource durable. *Bibliothèque(s)* n° 102-103, décembre 2020.
- La BnF choisit Amiens pour accueillir son pôle regroupant le Conservatoire national de la Presse et le centre de conservation pour ses collections. *Extrait du site internet d'Amiens Métropole (consulté le 27 avril 2022)*.
- Hocine BOUHADJERA. Sorbonne Université inaugure sa bibliothèque numérique en accès libre. *Actualite.com* - Publié le 17/09/2021.
- Hélène GARRIAUX, Innover en bibliothèque : l'architecte, l'utilisateur et le bibliothécaire : ensib – 16 juin 2016. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2016, n° 9. [https://bbf.ensib.fr/tour-d-horizon/innover-en-bibliotheque-l-architecte-l-usager-et-le-bibliothecaire\\_66731](https://bbf.ensib.fr/tour-d-horizon/innover-en-bibliotheque-l-architecte-l-usager-et-le-bibliothecaire_66731)
- Florence CODET, Clémence DESRUES, Anne-Cécile GRANDMOUGIN, Goran SEKULOVSKI. Le SCD Paris-8 et l'e-inclusion. Vers une émancipation numérique. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2020-2.
- Véronique HEURTEMATTE, « « Il faut renforcer la prise de conscience de l'importance et de l'utilité des patrimoines des bibliothèques » : entretien avec Caroline Poulain », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 5 avril 2022. [https://bbf.ensib.fr/bbffocus/il-faut-renforcer-la-prise-de-conscience-de-l-importance-et-de-l-utilite-des-patrimoines-des-bibliotheques\\_70522](https://bbf.ensib.fr/bbffocus/il-faut-renforcer-la-prise-de-conscience-de-l-importance-et-de-l-utilite-des-patrimoines-des-bibliotheques_70522)
- Elsa DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ. Le centre Pompidou va-t-il se séparer de la Bibliothèque publique d'information ? *Libération*, 5 juillet 2021.
- Barbara FASSEUR. En Angleterre, l'impact violent de la pandémie sur les bibliothèques. *Actualité*, 14 février 2022.
- Marie GARAMBOIS. « Ça aussi, vous pouvez ? » Comment valoriser les nouvelles compétences des bibliothécaires ? *Arabesques*, n°97, 2020.

### Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2022

NOM	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT
ALLANIC	Christelle	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	SCD Université Evry Val d'Essonne
ANTIGNAC	Thomas	Bibliothécaire assistant spécialisé	Sorbonne université – bibliothèque de Jussieu
BAJART	Simon	Bibliothécaire	Communauté urbaine de Dunkerque – centre de ressources Learning center
BEC	Aurélie	Bibliothécaire assistante spécialisée	SCD Université Picardie
BENHAMOU-SUESSER	Dorothee	Conservatrice des bibliothèques	Université de Paris (Paris Descartes)
BONNAL-COUSINARD	Caroline	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	SCD Université d'Orléans
BRAND	Antoine	Conservateur des bibliothèques	Université du Littoral (BULCO) – bibliothèque de Dunkerque
BRUNETTI	Marion	Bibliothécaire	Museum national d'histoire naturelle
BUISSON	Laetitia	Bibliothécaire assistante spécialisée	Bibliothèque de l'École des chartes
CHABROL	Elsa	Bibliothécaire	Direction de la Documentation Université de Bordeaux
CITERIN	Gwenael	Bibliothécaire	BNU de Strasbourg
DEMANGE	Aline	Bibliothécaire	Université de Strasbourg
DETIENNE	Vincent	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Université Toulouse 3 Paul Sabatier
DOUEZ	Nicolas	Conservateur en chef des bibliothèques	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
DUQUENNE	Isabelle	Inspectrice générale	IGÉSR
FRENCH-KEOGH	Thomas	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Bibliothèque Sainte Barbe
GARGUILO	Violaine	Bibliothécaire	SCD Université Gustave Eiffel
GIGAULT	Frédéric	Bibliothécaire assistant spécialisé	SCD Rouen

GIRARD	Karine	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Université de La Réunion
HARMENT	Anne	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Université de Bourgogne
HULIN	Timothée	Conservateur des bibliothèques	Bibliothèque de Sorbonne Université
JOHANNY	David	Bibliothécaire	Université Paris 1 BIU Cujas
KNOCKAERT	Hélène	Bibliothécaire assistante spécialisée	BNF Département de l'audiovisuel
KOMARSKI	Gilles	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	BU du Saulcy
LECOMTE	Héloïse	Conservatrice des bibliothèques	ABES
LEVEQUE	Sylvie	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	BNF
MARCEROU	Philippe	Inspecteur général	IGÉSR
MASSA	Marie-Alix	Bibliothécaire assistante spécialisée	Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)
MERLE	Antony	Conservateur des bibliothèques	UPPA
MONPIERRE	Christian	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	BIS
PILET	Nathalie	Bibliothécaire assistante spécialisée	BULAC
RAMOS	Gabriel	Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	École nationale des chartes
SCHMITT	Audrey	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Université de Lille LILLIAD
SOLOIN	Pascale	Bibliothécaire hors classe	SCD Université d'Orléans
VADROT	Patricia	Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Université de Bourgogne
VILLA	Paul	Conservateur des bibliothèques	SCD Université de Rouen
ZUR NEDDEN	Clotilde	Conservatrice générale des bibliothèques	BMC Lille